

Le conseil d'administration actuel, octobre 2024 (année pair = élection des sièges pairs)

SIÈGES	CATÉGORIE DE MEMBRE	SECTEUR ET EXPERTISE	NOM
Siège 1 Élection impaire	Associatif-institutionnel	Loisir et culture Loisir culturel, inclusion, concertation milieu	Jean-Louis Bélisle Vice-président
Siège 2 Élection paire	Associatif-institutionnel	Sport Activités sportives, plein air et activité physique, santé globale, JQ	Ginette Richard Secrétaire
Siège 3 Élection impaire	Associatif-institutionnel	Municipale MRC, municipal, développement, infrastructure, aménagement	Guy Dupuis Administrateur
Siège 4 Élection paire	Associatif-institutionnel	Éducation Scolaire, Centre de service, pédagogie, jeunesse	Michaël de Grandpré Administrateur
Siège 5 Élection impaire	Individuel-expert	Expertise spécialisée Clientèles, familles, jeunes, personnes handicapées, gens âgés	Annie Belcourt Administratrice
Siège 6 Élection paire	Individuel-expert	Expertise professionnelle Comptabilité, droit, gouvernance, éthique, intégrité	Danny Lauzière Administrateur
Siège 7 Élection impaire	Individuel-expert	Expertise gestion Stratégie, affaires, finances, technologie	Pascal Bédard Trésorier
Siège 8 Élection paire	Individuel-expert	Expertise communication et ressources humaines Relation publique, réseautage, marketing, bénévolat	Marjolaine Arsenault Présidente

Mandats... 2 ans renouvelables, max. 4 mandats consécutifs

- ✓ Aucun siège réservé pour les membres collaborateurs
- ✓ Minimum 1 personne âgée de 35 ans et moins
- ✓ Minimum 1 personne issue d'au moins trois MRC sur cinq
- ✓ Maximum 3 personnes issues d'un même territoire de MRC
- ✓ Équilibre respectant la représentativité régionale
- ✓ Équilibre sociodémographique et homme-femme
- ✓ Pas plus d'un délégué d'une même organisation ou municipalité

- ✓ Sans conflit d'intérêts en tant que fournisseurs de biens à LSCQ
- ✓ Intérêts marqués pour la mission
- ✓ Disponible et résidant ou œuvrant ou ayant un lieu d'affaires sur le territoire
- ✓ Être âgé de 18 ans et plus

Siège 1	Associatif-institutionnel	Jean-Louis	M	21-23-25-27 (29)	Bécancour
Siège 2	Associatif-institutionnel	Ginette	F	22-24-26-28 (30)	Drummond
Siège 3	Associatif-institutionnel	Guy	M	21-23-25-27	Nicolet-Yamaska
Siège 4	Associatif-institutionnel	Michaël	M	21-23-25-27	Drummond
Siège 5	Individuel-expert	Annie	F	22-24-26-28	Arthabaska
Siège 6	Individuel-expert	Danny	M	21-23-25-27	Drummond
Siège 7	Individuel-expert	Pascal	M	22-24-26-28 (30)	Centre-du-Québec
Siège 8	Individuel-expert	Marjolaine	F	21-23-25-27 (29)	Bécancour

Dirigeants-dirigeantes : 4 administrateurs (présidence, vice-présidence, secrétaire, trésorerie)

***Pour les 4 dirigeants, possibilité d'un 5^e mandat de transition**

Éligibilité...

Les conditions essentielles pour être admissibles à devenir administrateur de la Corporation sont :

- Être une personne physique majeure;
- Avoir une bonne connaissance du milieu;
- Détenir une expertise utile et qui correspond au profil de compétence développé par le conseil d'administration;
- Pour devenir administrateur, il est nécessaire d'être membre de la Corporation, ou d'être le délégué d'une personne morale membre de la Corporation;
- Avoir rempli le formulaire/candidature.
- Avoir rempli sa déclaration annuelle d'intérêt, à faire après l'élection

Pouvoirs généraux...

Les administrateurs de la Corporation administrent les affaires de la Corporation et passent, en son nom, tous les contrats que la Corporation peut valablement passer; d'une façon générale, ils exercent tous les autres pouvoirs et posent tous les autres actes que la Corporation est autorisée à exercer et à poser en vertu de ses lettres patentes ou à quelque autre titre que ce soit.

Le conseil d'administration assume notamment les tâches suivantes :

- Élaborer, proposer et interpréter la mission de la Corporation, il en interprète les règlements généraux;
- Réviser au moins aux deux (2) ans, les règlements généraux et les lettres patentes et les mettre à jour s'il y a lieu;
- Élaborer et proposer les grandes orientations de la Corporation; il approuve notamment le plan d'action annuel développé par la directrice générale, qui contient les indicateurs quantifiant les cibles à atteindre, les programmes d'activités et l'affectation des ressources et des services;
- Effectuer au moins deux (2) fois par année un suivi de l'avancement du plan stratégique;
- Adopter les prévisions budgétaires de la Corporation et les états financiers préparés par l'auditeur indépendant;
- Adopter un budget d'exploitation annuel au plus tard trois (3) mois après le début de l'année financière;
- Dresser, annuellement, le profil des compétences complémentaires dont il a besoin pour atteindre ses objectifs et réaliser son plan pluriannuel de développement;
- Effectuer, périodiquement, une évaluation de son fonctionnement et de la contribution des administrateurs;
- S'assurer de l'existence d'un processus d'accueil des nouveaux administrateurs;
- S'assurer que les administrateurs ont accès à de la formation en matière de gouvernance;
- Voir à l'engagement de la direction générale, déterminer ses conditions de travail et l'évaluer;
- Adopter, examiner périodiquement et faire un suivi de l'application de ses politiques.